

Présentation du 14.12.2022

Introduction

Le Président, David Melly, salue les personnes présentes dans la salle et les remercie pour leur présence.

Il rappelle le contexte de crise énergétique et les mesures mises en place par la Commune d'Anniviers dans ce cadre.

Il évoque également les restrictions existantes en ce qui concerne les installations photovoltaïques, mais aussi le potentiel de la Commune en la matière, ainsi que les mesures de facilitation mises en place.

Présentation par l'association Solstice Valais

Association solstice valais :

L'association Solstice Valais a pour but de renforcer la participation citoyenne dans la production d'énergie et dans la transition énergétique. L'objectif est d'encourager et de faciliter la tâche des personnes qui voudraient créer une coopérative solaire, pour s'engager dans un projet énergétique et citoyen.

Le travail effectué dans le cadre de l'association Solstice Valais est essentiellement bénévole.

Installation photovoltaïque sur l'école communale de Vissoie :

Le toit de l'école de Vissoie a une surface de 240 m² qui a une aptitude excellente pour la production d'énergie photovoltaïque. Le toit pourrait être équipé de panneaux solaires pour une production de 67'000 kWh par année.

Cela correspond à la consommation moyenne de 15 foyers ou, pour prendre une autre référence, à la consommation annuelle de l'école tout entière.

Le coût de l'installation serait d'environ 150'000 CHF, dont 20'000 CHF sont soutenus par la Confédération. Le coût final serait donc de 130'000 CHF.

Il y a donc un grand potentiel de production et c'est une très belle opportunité.

Coopérative solaire :

Une coopérative, c'est avant tout un groupement de personnes physiques ou morales qui ont des valeurs communes. Dans le cas d'une coopérative solaire, cette valeur serait de se réunir pour participer à une production d'énergie commune, locale et renouvelable.

Par rapport à une autre forme de société, la coopérative a un aspect plus social et inclusif, principalement du fait de son mode de décision égalitaire. En effet, une personne membre = une voix, peu importe le nombre de parts sociales achetées et donc la quantité d'argent investie. Les membres sont égaux en pouvoir décisionnel dans la coopérative.

La coopérative est chargée de récolter les fonds pour la réalisation de l'installation photovoltaïque. Chacun, dans la limite des statuts, peut alors devenir membre de la coopérative en achetant des parts sociales.

Dans le cas d'Anniviers, en considérant une installation à 130'000.-, la vente de 260 parts sociales à 500.- ou 130 parts sociales à 1000.- permettrait de financer l'installation.

En ce qui concerne la production d'électricité, l'installation photovoltaïque détenue par la coopérative produit de l'électricité qui est en partie revendue à l'école de Vissoie, c'est la part d'autoconsommation. La commune paie pour l'électricité consommée à un tarif convenu à l'avance avec la coopérative. Tout ce qui n'est pas consommé par l'école est injecté sur le réseau et payé par OIKEN.

La vente de l'énergie crée du revenu pour la coopérative qui ensuite décide comment le valoriser. Une partie est utilisée pour couvrir les charges courantes et le reste, le bénéfice, est alloué selon les prévisions autorisées par les statuts et selon les choix de l'assemblée générale.

Prochaines étapes :

La prochaine étape du projet aura lieu le **26 janvier 2023, à la salle communale de Saint-Luc, à 18h00**. Cette rencontre permettra de répondre aux dernières questions et créer un groupe de travail pour la fondation de la coopérative.

La coopérative devrait être formée entre février et mars 2023, pour que les fonds nécessaires puissent être récoltés rapidement et que l'installation photovoltaïque voit le jour au début de l'été 2023.

Cette projection temporelle est estimative et pourra être soumise à des modifications en fonction de l'avancée du projet.

Il est fondamental pour la pérennité du projet que les membres eux-mêmes aient décidé des statuts et des autres éléments organisationnels.

Comment les calculs de production d'énergie photovoltaïque ont-ils été réalisés ?

Les calculs pour le potentiel de production d'énergie photovoltaïque pour le toit de l'école de Vissoie ont été réalisés par le bureau d'ingénieurs Orsiva basé à St-Jean.

Cette étude se base sur un total de 1000 heure annuel d'ensoleillement et prend en compte la problématique de la neige stagnante sur le toit.

Problématique de la consommation de l'énergie :

Il est vrai que l'énergie produite par l'installation photovoltaïque ne revient pas physiquement aux coopérateurs. Une part importante de cette électricité sera destinée à l'autoconsommation de l'école en question. Dans ce cas, comme déjà dit, la Commune d'Anniviers achètera cette électricité à la coopérative, à un prix convenu à l'avance

Pour ce qui est de l'électricité qui repart sur le réseau, elle sera vendue à OIKEN à un prix fixé par ces derniers. Il est de 16.45 cts/Kwh pour l'année 2023

Il est vrai que la Commune pourrait réaliser elle-même cette installation, mais elle préfère mettre le toit de l'école à disposition des citoyens qui n'auraient pas la possibilité de réaliser un tel projet en privé et qui souhaiteraient participer à une production d'énergie locale.

À quels rendements peut-on s'attendre en tant que coopérateur ?

Une coopérative exerce effectivement une activité économique, mais son but premier n'est pas de verser des dividendes à ses membres. Dans une coopérative, les membres ne s'engagent pas pour dégager un bénéfice important, car l'investissement est principalement réalisé pour participer à un projet qui leur tient à cœur.

Nous ne donnons pas de chiffre de rendements, car ils ne peuvent être garantis et varient d'une année à l'autre. Cependant, les comptes de Coopsol, une coopérative solaire existante, sont disponibles sur leur site web.

Combien d'années sont nécessaires pour amortir les 130'000 CHF investis ?

Différents paramètres entrent en compte dans l'estimation de cette durée d'amortissement notamment la quantité d'électricité effectivement produite, le taux d'autoconsommation, l'évolution des prix de rachat de l'électricité, etc.

En utilisant les chiffres de l'étude et les prix actuels, il faudrait actuellement 10-11 ans pour générer un revenu de 130'000CHF et ainsi amortir l'installation.

À quelle évolution peut-on s'attendre pour la coopérative ?

Une évolution, un agrandissement, de la coopérative est possible. On peut notamment penser à une multiplication des installations photovoltaïques sur d'autres toits. Cela peut concerner des bâtiments communaux, mais également des bâtiments privés si des citoyens souhaitent mettre leur toit à disposition.

Il est vrai qu'une multiplication des toits et du nombre de coopérateurs peut entraîner une augmentation de la charge administrative, mais pas nécessairement. En effet, une augmentation du nombre de parts sociales mises en vente n'implique pas nécessairement une augmentation du nombre de coopérateurs.

Ces éléments devront être discutés au sein de la coopérative et inscrits dans les statuts.